

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

De graves déceptions attendent toujours les animateurs et les prophètes qui ignorent les limites de leur pouvoir.

Pour les bien éclairer, projetons sur les quelques observations que nous allons présenter la lumière d'un fait dont la réalité ne peut pas être contestée. Le voici :

Dans le deuxième trimestre 1936 — c'est-à-dire à l'avènement du gouvernement actuel — l'indice général du coût de la vie était à 497.

Dans le troisième trimestre de la même année, il était à 504.

Dans le quatrième trimestre de la même année, il était à 540.

Dans le premier trimestre de l'année 1937, il est à 581.

En dix mois, le coût de la vie a monté de presque cent points. Le Front populaire a passé par là, laissant derrière lui comme un sillage de désastre !...

Tout indique d'ailleurs que cette hausse continue. JUSQU'OU ?

Tandis que monte le coût de la vie, la balance de notre commerce extérieur baisse. Nous l'avons montré, et à quelques jours. Rappelons qu'en six mois le déficit mensuel est passé de 450 millions à presque deux milliards. Les derniers chiffres fixaient le déficit du mois de février à 1,046 millions. Ce qui signifie que, pendant les 28 jours de ce petit mois, la France a dû payer à l'étranger un milliard neuf cent quarante-cinq millions de plus qu'elle n'en a reçu...

En présence de cette effrayante progression dans l'appauvrissement on éprouve quelque angoisse à poser la question. JUSQU'A QUAND ?

Après ces préliminaires tristement éloquentes qui montrent que les Français sont obligés de dépenser plus d'argent alors qu'ils en reçoivent moins, on comprendra mieux la portée du récent discours prononcé à Nancy devant le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie par notre confrère et ami, Paul Marchandeau, ancien ministre, député radical-socialiste de la Marne et maire de Reims.

Ayant à caractériser la situation telle qu'elle lui apparaît, Paul Marchandeau la résuma dans cette formule simple et claire : *la reprise n'existe pas en France !*

C'est bien le moins qu'on puisse dire ! Et Paul Marchandeau ajoutait :

« La précarité du sort fait aux classes moyennes vient de ce que, tout en supportant au plein les charges sociales et l'ensemble des difficultés qui pèsent sur les entreprises, elles ne trouvent de compensations ni dans les mesures législatives, ni dans la faible reprise d'activité dont bénéficient presque exclusivement les grands trusts économiques. »

Oui, tandis qu'il respecte et favorise les grands trusts économiques, le gouvernement de Front populaire procède à l'écrasement systématique des classes moyennes. C'est en généralisant la misère qu'il travaille à libérer l'humanité ; c'est en faisant tout le monde prolétaires qu'il assurera le triomphe du prolétariat.

Après bientôt une année de pouvoir sans contrôle et sans frein, ce gouvernement qui s'était annoncé comme le rénovateur de la France se trouve en face des résultats suivants. Alors qu'il avait promis la prospérité, l'abondance et le bien-être, la vie devient chaque jour plus difficile et le prix des choses nécessaires monte sans arrêt !

Alors qu'il avait promis une reprise étourdissante des affaires, le marasme continue en s'aggravant !

Alors qu'il avait promis d'augmenter beaucoup le « pouvoir d'achat » du public, celui-ci voit la valeur de ses pauvres francs sauvagement mutilés se réduire de jour en jour comme une peau de chagrin.

Bref, il arrive exactement le contraire de ce qu'il nous avait annoncé. Comment ne pas en conclure que le gouvernement de Front populaire a fait faillite à ses engagements et que,

s'il était honnête, il déposerait humblement son misérable bilan et s'en irait grossir le long cortège de ceux dont l'histoire conserve le mauvais souvenir.

Il est tel de ses amis qui retiennent à peine l'expression de leur désenchantment.

Dans la Tribune des fonctionnaires, qui est de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa pensée dévouée au Front populaire et qui contribua de tout son pouvoir au succès électoral dudit, M. Robert Lacoste, un de ses plus remarquables rédacteurs, laisse percer sa désillusion dans cette plainte amèrement désabusée :

« De graves déceptions attendent toujours les animateurs et les prophètes qui ignorent les limites de leur pouvoir. »

Et voilà bien ce qu'on leur reproche. Ces « limites de leur pouvoir », ils n'ont qu'à les mesurer d'abord afin de les bien connaître. Ils n'ont qu'à être assez scrupuleux, assez honnêtes pour ne pas promettre plus qu'ils ne peuvent tenir et, notamment, de transformer en un tournoi l'ordre social.

Ainsi, ils s'évertuèrent à eux-mêmes « les graves déceptions » auxquelles M. Robert Lacoste fait allusion. Ainsi, surtout, ils épargneraient au public les terribles déceptions et à leur pays les cruels dommages qu'ils leur font souffrir.

— Pauvres prophètes ! semble dire M. Robert Lacoste.

— Non, lui répondrons-nous ! Plaintez plutôt, plaignez les pauvres gens qui les ont écoutés, qui les ont suivis comme on suit des sauveurs et qu'ils ont trompés. Ceux-là sont vraiment malheureux alors qu'ils ne l'ont pas mérité et alors qu'ils innocents des fautes pour lesquelles ils sont punis, les coupables s'en lavent les mains ! ...Quelques fois même dans la sang !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Le général Messimy Séverine et Mata-Hary

C'est une histoire qui est déjà vieille, assez vieille pour qu'on puisse, sans impudeur, la rappeler aujourd'hui où paraissent les Souvenirs de l'ancien ministre de la Guerre (éd. Plon). On sait que, lorsque fut fait le procès de l'espionne Mata-Hary, on trouva chez la danseuse un paquet de lettres fort galantes, et signées simplement de deux lettres : M...y. C'était au plus fort des campagnes défaitistes et antidéfaitistes. Les adversaires de M. J.-L. Mabry, Ministre de l'Intérieur, s'emparaient aussitôt de ces deux lettres et déclaraient M...y = Mabry, s'écrièrent-ils. M. Mabry — indifférence ? dédain ? — protesta seulement qu'il n'avait jamais écrit ces lettres, mais ne révéla pas le nom de leur auteur que, pourtant, il connaissait bien. La bagarre antimabyste devenait de plus en plus âpre, impitoyable, tragique. Et ce qui, en tout autre circonstance, eût été un insignifiant détail, prenait une importance peut-être décisive. C'est alors qu'intervint Séverine, toujours aussi ardente qu'en sa batailleuse jeunesse. Elle écrivit à M. Messimy, véritable auteur des lettres satées, un appel qui ne laissa pas insensible l'ancien ministre de la Guerre :

« Qu'est-ce qui vous retient de parler, disait Séverine, pour reconnaître le fait s'il est exact, pour protester en cas d'erreur ? L'opinion n'auroit en soi rien de déshonorant. Il est de ceux pour lesquels les Français sont pétris d'indulgence, qui ont la tape sur le gilet entre notables ayant bien diné, dans les sous-préfectures et le compliment un peu enlève des Parisiens. François I^{er} et le Béarnais doivent à ce genre d'exploits le plus clair de leur popularité. Un oui serait donc sans risque, sauf quant aux imbecilles. Vous devez avoir comme moi les cheveux blancs, on doit avoir après de vous les cheveux gris. J'ai atteint, non sans luttés, et vous êtes en route pour l'atteindre, l'âge du détachement de tout ce qui n'est pas foncièrement humain. Ecoutez la voix qui vous demande témoignage pour l'éclatissement d'une énième et l'adoucissement d'une douleur... »

Lettre étonnante, à laquelle Messimy répondit aussitôt : — Ont les lettres étaient bien de lui. Pourquoi n'avait-il pas parlé plus tôt ? Il le confessa : par peur du ridicule. Et c'est ici que l'histoire, du tragique, tourna au drôle : Mata-Hary, désireuse sans doute de s'introduire dans le dessin que l'on devine après d'un haut personnage de la Guerre, avait fait maintes avances au ministre qui, assurait-il, les avait vertueusement

Informations

Au parti radical-socialiste

Le bureau du parti radical et radical-socialiste s'est réuni place de Valois. En l'absence de M. Edouard Daladier, c'est M. Ripault qui présidait cette séance qui a consisté en un large échange de vues sur la situation politique intérieure. Certains membres du bureau ont suggéré une réunion commune et prochaine des ministres radicaux, des groupes parlementaires de la Chambre et du Sénat, et du bureau exécutif pour examiner la situation politique.

Cette proposition sera sans doute reprise à la réunion de mercredi prochain à laquelle doit assister M. Daladier.

Contre une augmentation de tarifs

Le Conseil général de la Seine, devant examiner la question de l'augmentation des tarifs des transports en commun (en surface et sous terre), l'Union des Syndicats ouvriers de la région parisienne adresse une lettre ouverte aux conseillers municipaux et généraux de la Seine, dans laquelle elle proteste contre l'éventualité d'une augmentation de ces tarifs, prévue de 20 à 50 0/0.

L'Union préconise la réforme des finances locales et départementales, une gestion plus démocratique et plus sévère des services publics et l'épuration systématique dans les services concédés, y compris le gaz et l'électricité.

Aux œuvres de bienfaisance

Le gagnant du gros lot de la Loterie de Neuchâtel, dont le tirage a eu lieu tout récemment, vient de prendre une décision assez peu courante. Il renonce en effet, au bénéfice de la faveur que lui faisait le sort parce que, dit-il, il avait acheté son billet, non pas pour gagner de l'argent mais pour venir en aide aux chômeurs et aux œuvres de bienfaisance du canton.

Les 100.000 francs qui devaient lui revenir seront donc répartis entre plusieurs œuvres d'utilité publique.

Service allemand aérien

La Compagnie allemande Lufthansa s'apparete à commencer bientôt des vols d'essai au-dessus de l'Atlantique nord. Elle espère pouvoir transporter en une nuit le courrier d'Europe aux Etats-Unis. Il se peut, a dit le baron von Gablenz, directeur de la Compagnie, que nous établissons cette année un service régulier transatlantique.

Ce service serait assuré par l'hydravion quadrimoteur le « H. A. 139 », construit à Hambourg. Avec ses machines, les lettres mises à la poste en Allemagne seraient distribuées 48 heures après aux Etats-Unis.

Contre l'emploi des gaz

On confirme officiellement qu'il y a une dizaine de jours, le gouvernement britannique prit l'initiative d'adresser au gouvernement espagnol à Valence et aux autorités nationalistes à Salamance, une note dans laquelle il soulignait l'effet déplorable qu'aurait sur le monde l'utilisation par l'une ou l'autre des deux fractions rivales espagnoles, de gaz empoisonnés.

La note britannique exprimait donc le désir qu'afin d'éviter toute crainte possible à ce sujet, les gouvernements des deux partis de la péninsule ibérique lui donnent l'assurance qu'ils n'avaient nullement l'intention d'employer des gaz nocifs.

En Espagne

Selon un communiqué diffusé par le poste Radio-Chalange de Tétouan, la junte de Burgos a fait savoir aux gouvernements étrangers que les nationalistes poseraient désormais des mines devant tous les ports espagnols au pouvoir des gouvernementaux.

En Russie

On en est ici à la 325^e arrestation des complices de Jagoda. Beaucoup d'agents de l'ancienne Guepou sont compris dans le nombre des personnes arrêtées, parmi lesquelles : l'ancien directeur du service pénitentiaire Pogrzebnieki, d'origine polonaise, connu pour son implacable cruauté. Il a tenté de se suicider en prison.

Il se confirme que Mme Jagoda, née Auerbach, et sœur d'un journaliste israéliite à qui son mari avait procuré un emploi extrêmement rémunérateur, est également sous les verrous.

repossées. En contant cette aventure... rée, Messimy redoutait de se couvrir de ridicule : « Je sais que, non seulement les Français, mais plus encore peut-être les Français, sont dénués de toute bienveillance et de toute aménité vis-à-vis de l'homme qui se dérobe aux avances flatteuses d'une femme, surtout si celle-ci est célèbre et belle. »

Le brave général Messimy ne voulait point passer pour un descendant de Joseph ! Et voilà pourquoi votre fille était muette... [De « l'Ordre »],

J.-L. PRIM.

Aux Etats-Unis

La Conférence nationale de l'Eglise méthodiste épiscopale a décidé d'entreprendre une nouvelle croisade pour le retour à la prohibition.

Actuellement, l'alcoolisme provoque 100.000 décès par année, et le peuple américain dépense 3 milliards de dollars par an en liqueurs.

Grand et petit journal

Il existe à Aix-la-Chapelle, un Musée du journal qui possède le plus grand journal qui ait existé et aussi le plus petit.

Le plus grand journal du monde a paru pour la première fois en 1859 et tirait à 24.000 exemplaires. Son format était de trois mètres sur deux, ce qui permettait au client des cafés américains de le lire étendu sur le billard.

Le plus petit, édité vers 1887, à Guedelajara, mesurait trois centimètres sur deux et comportait plusieurs pages de publicité pour différentes marques de crinolines et autres accessoires de la toilette féminine déjà démodés à Paris à cette époque.

EN PEU DE MOTS...

— La doyenne des habitantes de la Pologne, Mme Anna Ruck, est morte à 123 ans, des suites d'une grippe, dans le village de Krasna. Elle laisse un petit-fils âgé de 84 ans.

— Un typhon s'est abattu au large de l'île Sakhaline (Japon). 51 pêcheurs ont péri et on est sans nouvelles de 170 autres.

— Au tirage de la Ville de Paris 1892, le numéro 57.494 gagne 100.000 francs. Au tirage des Communes 1906, le numéro 817.479 gagne 200.000 francs. Au tirage des Communes 1912, le numéro 1.606.743 gagne 100.000 francs.

— Sept mineurs ont été ensevelis à la suite d'un éboulement, dans un puits de mine des charbonnages de Brodsworth. Dégagés peu après, l'un d'eux est mort et les 6 autres gravement blessés.

— 17 internes et infirmiers de l'hôpital de Brooklyn (Etats-Unis) qui, le 15 mars, avaient fait grève sont déclarés « coupables » et seront poursuivis d'avoir mis en danger la vie des malades. Ils seront passibles des peines variant de 5 à 12 ans.

NOS ÉCHOS

Dans un bar.

Dans un bar des Champs-Élysées, de jeunes femmes, très maquillées, de faux cils appliqués sur leurs paupières, parlaient avec de jeunes hurluberlus de leur récent voyage en Russie, et des « merveilles » qui, là-bas, leur avaient été montrées.

— C'est magnifique ! disait l'une de ces jeunes folles. Oui, Oui... C'est là que je voudrais vivre !

— Vous parlez comme jadis Mignon... intervint un de leurs voisins de table. Mais Mignon, c'était en Italie, qu'elle voulait vivre.

— En Italie, avec des fascistes, jamais... lança un des hurluberlus. Alors le voisin, compassant :

— Les faux cils et les marteaux !...

Petites histoires.

Un terrible accident d'auto. Ils étaient quatre dans la voiture. On les sort en piteux état. Seule, une petite bonne femme est miraculeusement préservée. Même, elle dit aux sauveteurs...

— Tiens ! Ça m'a fait passer le hoquet !

Sing-Sing, la grande prison américaine ! Le directeur entre dans la cellule du condamné à mort :

— Chaise électrique, mon garçon ! Demain, à l'aube ! Du courage ! — A l'aube ? Impossible ! Je ne me réveille jamais avant midi !

Riposte.

L'envoyé d'un journal du soir demandait au D^r Schacht quelque confidence sur ses négociations :

— Non monsieur, je le regrette. Mais certains de vos confrères ont si mal traduit et interprété les déclarations que je leur avais faites que je suis résolu à me taire désormais.

— C'est, répondit brutalement le journaliste, comme si nos financiers refusaient de causer avec vous parce que votre mark a fait faillite une fois !

Zuze un peu, s'il était grand !

Les Colonies et les Dominions britanniques envoient des contingents militaires aux fêtes du Couronnement.

Celui de la Rhodésie du Sud attirera plus particulièrement l'attention. On y verra, en effet, figurer le sergent-major Tantum qui mesure 1 m. 92, pieds nus. Ce qu'il y a d'amusant, c'est que dans la colonie, on l'appelle « le petit Tantum ». Quelle taille faut-il avoir dans ce pays pour être grand ?

Simple aveu.

Deux commères bavardent sur le pas

LES MÉTIERS INCONNUS

CHEZ LES « HORS SÉRIE »

On assure qu'il vient de se constituer un syndicat de garde-places.

Evidemment, la mode est à l'association, mais, à première vue, celle-là ne s'imposait guère. Seuls, les intéressés ne sont pas de cet avis. D'abord, qu'est-ce qu'un garde-places ? C'est le brave homme qui, les jours de séances à grand spectacle à la Chambre, au Palais, à l'Académie, s'installe dès l'aube à la porte et prend la file jusqu'à ce qu'arrive le client généreux qui, moyennant le fort pourboire, se substitue à lui. C'est un des petits métiers de Paris qui en connaît d'autres et combien curieux !

Ne parlons pas du camelot, ce gamin du pavé, qui vend de tout avec un aplomb sans égal et qui, après avoir étourdi les badauds de son boniment et de sa démonstration ajoutée : « Le Président de la République fait ses achats ici. Il s'en trouve bien. Imitez-le ! » Celui-là a fini par devenir banal, malgré son originalité, car il se reproduit à trop d'exemplaires.

Il est, par ce temps de progrès où domine le Système D., une foule de professions autrement bizarres que Privat d'Anglemont ne soupçonnait pas quand il écrivit son livre sur les métiers de la rue.

Il y a d'abord le mégotier ou « piqueur de mégots » qui, d'un crochet agile, râfle aux terrasses de cafés et sur les trottoirs le bout de cigare ou de cigarette qu'il décortiquera ensuite, lavera et fera sécher au soleil et qu'il vendra au kilo à des industriels dont la clientèle est accommodante. Il y a l'ouvreur de portières, mais ne l'est pas qui veut avec profit.

Après tout, honni soit qui mal y pense ! A propos des nécessités canines, *Excelsior* nous a bien conté l'histoire de cette vieille dame qui fait métier de promener, aux heures matinales, les chiens de ces demoiselles, à tour de rôle et à raison de huit francs de l'heure, ce qui est un salaire d'ouvrier spécialiste. Au tarif de nuit, elle les garde au besoin quand les maîtres vont au théâtre. Ce n'est pas plus extravagant, au surplus, que l'initiative de ce brave homme qui pose pour la publicité pharmaceutique. Le produit doit-il faire maigrir ? On engraisse le gaillard qui se la coule douce pendant un temps et fic ! un cliché. « Avant et après ! » En passant d'une officine à d'autres, on se tire d'affaire. C'est un peu du genre du lanceur d'apéritif qui chante les louanges du *Coignat Duchapeau*, qui en boit à se rendre malade et qui commande bruyamment un déjeuner copieux qui lui est remboursé, naturellement et qui démontre les qualités « creusantes » du liquide.

Les Halles de Paris abondent en industries bizarres, depuis le « frère de la côte » qui pousse les voitures jusqu'à l'éplucheur de crevettes. Il y a encore les laveurs de chiens, et si l'auto a supprimé les « cerfs » qui couraient derrière les voitures pour décharger les malles, il reste les marchands de mouron et les fabricants d'asticots. Comme disait l'autre : « Il n'y pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens ! »

Georges ROCHER.

de leurs portes. L'une d'elles dit à l'autre :

— L'insomnie dont souffre mon mari me rend véritablement enragée. Depuis des semaines, je n'ai pu fouiller dans ses poches pendant la nuit.

Compassion.

Le vieux monsieur au vieux soldat invalide qu'il importune de questions :

— Mais, Dieu me pardonne, vous avez perdu un bras !

Le vétérân, impatienté :

— C'est ma foi vrai !

Histoire idiote.

— Savez-vous pourquoi les Auvergnats prennent les morceaux de sucre dans le

la liste des derniers tirages ou celle des Deux cents familles.

Ce sont là des métiers pour la jeunesse ; mais chaque âge a ses travaux comme ses plaisirs. Quand la maturité est venue, le rôle de témoin d'état civil est facile et suffisamment lucratif. On s'installe à la porte d'une mairie et l'on attend le pauvre contribuable innocent à qui le préposé ne veut délivrer un certificat que si deux passants attestent le bien connaître. C'est alors à qui viendra, moyennant une légitime gratification, affirmer à l'employé qui est fixé puisque les témoins sont toujours les mêmes

« qu'on est de vieilles connaissances et qu'en fait d'honorabilité on n'a rien à s'en vanter l'un à l'autre. »

Une industrie qui rapporte et n'exige pas une tenue d'apparat, c'est celle de ramasseur de croûtes. On trouve cela surtout dans les casernes et les pensionnats et aussi dans les boîtes à ordures, sous réserve que les chiffonniers syndiqués ne se réservent pas l'aubaine de ce pain rassisi qui, épluché, battu au mortier et pulvérisé deviendra plus tard de la chapelure. On ramasse autre chose encore : ce que les chiens déposent au long des rues et qu'on revend à des maroquiniers pour leur permettre de confectionner des cuirs d'art.

Ajoutons même que cette singulière occupation figure dans la Statistique générale de la France au groupe 2 B des professions, sous la rubrique : « Ramasseur de... » ce que vous savez. Et l'Administration ne vous l'envoie pas dire.

Après tout, honni soit qui mal y pense ! A propos des nécessités canines, *Excelsior* nous a bien conté l'histoire de cette vieille dame qui fait métier de promener, aux heures matinales, les chiens de ces demoiselles, à tour de rôle et à raison de huit francs de l'heure, ce qui est un salaire d'ouvrier spécialiste. Au tarif de nuit, elle les garde au besoin quand les maîtres vont au théâtre. Ce n'est pas plus extravagant, au surplus, que l'initiative de ce brave homme qui pose pour la publicité pharmaceutique. Le produit doit-il faire maigrir ? On engraisse le gaillard qui se la coule douce pendant un temps et fic ! un cliché. « Avant et après ! » En passant d'une officine à d'autres, on se tire d'affaire. C'est un peu du genre du lanceur d'apéritif qui chante les louanges du *Coignat Duchapeau*, qui en boit à se rendre malade et qui commande bruyamment un déjeuner copieux qui lui est remboursé, naturellement et qui démontre les qualités « creusantes » du liquide.

Les Halles de Paris abondent en industries bizarres, depuis le « frère de la côte » qui pousse les voitures jusqu'à l'éplucheur de crevettes. Il y a encore les laveurs de chiens, et si l'auto a supprimé les « cerfs » qui couraient derrière les voitures pour décharger les malles, il reste les marchands de mouron et les fabricants d'asticots. Comme disait l'autre : « Il n'y pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens ! »

Georges ROCHER.

de leurs portes. L'une d'elles dit à l'autre :

— L'insomnie dont souffre mon mari me rend véritablement enragée. Depuis des semaines, je n'ai pu fouiller dans ses poches pendant la nuit.

Compassion.

Le vieux monsieur au vieux soldat invalide qu'il importune de questions :

— Mais, Dieu me pardonne, vous avez perdu un bras !

Le vétérân, impatienté :

— C'est ma foi vrai !

Histoire idiote.

— Savez-vous pourquoi les Auvergnats prennent les morceaux de sucre dans le

scruier avec leurs doigts et les Normands avec des pinces à sucre ?

Raison majeure.

— Regardez donc cet homme qui cherche un shilling depuis un temps infini.

— Comment savez-vous qu'il s'agit d'un shilling ?

— C'est moi qui l'ai ramassé.

On aura tout vu.

— Paraît que les avocats vont faire la grève des mots croisés...

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Drame sanglant près de Lalbenque

Un drame sanglant a déroulé ses brutales péripéties dans le village de Belmont-Sainte-Foy, entre Lalbenque et Puylaroque.

Il est la conséquence d'une haine entre deux beaux-frères qui s'était déjà manifestée par plusieurs scènes violentes et qui, au dire des habitants, ne pouvait que mal finir.

La victime est M. Frédéric Amiel, 41 ans, veuf et père d'un enfant de 14 ans. Le coupable est M. Gabriel Cavalé, 46 ans, vieux garçon.

Aux temps de son mariage, Frédéric Amiel s'était installé dans la maison de famille des Cavalé où il est resté après la mort de sa femme et où il habite avec son fils. Tandis que Gabriel Cavalé habite avec sa sœur et ses parents une petite maison située non loin de là. C'était une première cause d'inimitié. Les Cavalé reprochaient en outre à Frédéric Amiel d'avoir obligé leurs vieux parents à quitter le logis familial pour y rester seul.

Aucun partage n'ayant eu lieu à la mort du père Cavalé, les biens restèrent dans l'indivision et il en résultait de fréquentes disputes qui créaient un état d'exaspération de plus en plus dangereux.

Le drame
En gros, voilà l'origine du drame ! La discussion de jeudi n'en fut que l'occasion. Elle éclata dans les conditions suivantes :

Cavalé s'était rendu à la maison qu'habitait Amiel pour y prendre des fagots. Amiel qui cassait à ce moment-là des cailloux sur la route, accourut, tenant à la main la massette de fer qui sert à cet usage. Il s'opposa à ce que son beau-frère prit les fagots. Dispute, injures, menaces...

Cavalé prétend qu'Amiel voulait le frapper avec sa massette. Ce que voyant, il saisit une fourche et, du dos de celle-ci, en asséna un coup sur la tête de son agresseur. Le coup fut tel qu'Amiel eut le crâne fracturé et qu'il s'éffondra. Puis, soutenu par deux voisins, il fut transporté à Belmont où M. le docteur Ouvrier, de Limogne, l'examina. Son état était si grave que le docteur ordonna le transfert immédiat à l'hôpital de Cahors où M. le docteur Rougier a pratiqué l'opération du trépan... On doute que le blessé puisse survivre.

L'instruction judiciaire
La gendarmerie, aussitôt prévenue, procéda à une première enquête. Puis le parquet de Cahors s'est rendu sur les lieux. MM. Albert, procureur de la République et Testas, juge, procédèrent à l'instruction judiciaire. Et ses premiers résultats semblent démentir, sur un fait important, les affirmations de Cavalé.

On a trouvé dans l'herbe, à l'endroit même de la bataille, la massette d'Amiel tout ensanglantée, maculée de matière cérébrale et portant des cheveux maintenus par le sang coagulé. Il paraît donc vraisemblable que c'est avec elle que Cavalé a frappé son beau-frère.

Cela ne cadre pas du tout avec son récit. Les magistrats du parquet, après divers interrogatoires et auditions de témoins ont décidé d'inculper Cavalé.

Il a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison de Cahors.

Enseignement secondaire
Examen des Bourses (séries supérieures). L'examen des Bourses d'enseignement secondaire pour les séries supérieures aura lieu au Lycée de garçons de Cahors le jeudi 29 avril 1937, à partir de 8 heures. L'appel des candidats et des candidates se fera le matin de ce même jour à 7 h. 45 dans la grande cour intérieure du vieux Lycée.

Compatriote
Notre excellent compatriote, M. Maurice Lherm, avocat stagiaire au barreau de Figeac, vient d'être nommé attaché au ministère de l'Intérieur (Sûreté nationale). Félicitations.

Vol de poules
Mme Léonie Larrivé, charcutière, à St-Céré, eut le regret de constater, jeudi matin, que la porte de son poulailler avait été forcée, et que des poules avaient disparu.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte par la gendarmerie.

PALAIS des FÊTES
SAMEDI 24
DIMANCHE 25 AVRIL
(en soirée à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)
Simone SIMON, Jean-Pierre AUMONT
et Raymond ROULEAU
DANS
l'œuvre délicieuse dédiée
à notre jeunesse de France
Les beaux jours
EN COMPLEMENT
UNE DEMI-HEURE EN CORRECTION-
NELLE (Comédie).
LES CHEVAUX DE FRANCE (Documentaire sur le haras du Pin).

Contre le doryphore dans le Lot

De la Direction des Services Agricoles :

A l'heure actuelle tous les agriculteurs connaissent le Doryphore, insecte ravageur de la pomme de terre, et les procédés de lutte.

Mais si la plupart d'entre eux ont le souci d'enrayer les ravages que peut faire cet insecte, il est encore certains cultivateurs qui n'ont pas compris les conséquences graves que peut entraîner toute négligence de leur part.

En n'effectuant pas les traitements nécessaires ils compromettent, en effet, leur propre récolte, mais ils servent surtout de propagateurs à ce redoutable ennemi.

Il est nécessaire que les agriculteurs comprennent qu'ils sont étroitement solidaires les uns des autres et que tout foyer négligé par l'un d'eux oblige les voisins à augmenter le nombre des interventions à faire sur leurs plantations.

Un des rôles des membres du Comité communal de lutte sera d'agir par persuasion pour intéresser tous les producteurs à réaliser une lutte active contre le doryphore. Il consistera en outre à guider les agriculteurs dans la détermination des époques de traitements et le choix des insecticides.

A ce point de vue, le premier traitement doit être fait dès que les premières jeunes larves apparaissent au printemps sous forme de petits points rouges. Il doit parfois être précédé de ramassages d'adultes s'il y a, dans le début, une invasion massive de ces parasites.

Par la suite, il faut assurer la destruction des insectes parfaits nouvellement sortis de terre en juillet-août. Enfin, un troisième traitement est nécessaire en cas de grandes sorties, à l'automne, d'insectes parfaits.

Les agriculteurs ont la possibilité de traiter soit avec des bouillies à base d'arséniate de plomb soit, avec des poudres à base de fluosilicate de baryum et de rotenone (poudre de derris).

L'arséniate de plomb présente des avantages certains ; le prix de revient est bien moindre qu'avec l'emploi des poudres. Dans un champ où les pommiers de terre sont développés, il suffit en effet de 800 litres de bouillie à l'hectare soit à raison de 2/0/0 : 16 kilos de produit. Son effet est persistant car il adhère aux feuilles. Enfin il est possible avec les mêmes frais de main-d'œuvre de combattre simultanément le mildiou et le doryphore en diluant l'arséniate de plomb dans un diluant l'arséniate de plomb dans une bouillie bordelaise. Les dangers d'empoisonnement ne sont pas graves en prenant d'élémentaires précautions. Le transport de l'eau n'augmente pas le prix de revient au point de le rendre comparable à celui de l'emploi des poudres.

Le Comité communal pourrait promouvoir la création, entre quelques bons agriculteurs intéressés, d'un syndicat de défense permanente contre les ennemis des cultures, s'il n'existe pas déjà.

Ce syndicat peut en effet obtenir du Préfet l'autorisation de traiter chez les cultivateurs négligents et récalcitrants, et cela à leurs frais, les dépenses engagées par le Syndicat à cet effet étant recouvrables comme en matière de contributions directes.

Ces syndicats peuvent aussi acheter en commun un appareil à traction animale pour traiter des surfaces quelque peu étendues. L'appareil est confié à l'un des membres qui, moyennant un salaire déterminé, va effectuer les traitements chez ceux qui en font la demande et se charge de l'entretien de l'appareil. Des subventions peuvent être accordées par la Chambre d'Agriculture pour l'achat en commun d'appareils à traction animale.

Les appareils appartenant au Service départemental de lutte seront, comme auparavant, laissés à la disposition des Syndicats ou des collectivités qui les ont en dépôt. Toutes réparations ou remises en état sont à la charge des intéressés.

Comme par le passé, la Fédération des Associations agricoles du Lot sera en mesure d'approvisionner les syndicats agricoles et les Comités communaux de lutte en arséniate de plomb ou en poudre rotenonée.

Il est, en effet, essentiel que les agriculteurs aient toutes facilités pour se procurer des produits efficaces aux moindres frais. Il ne faut pas perdre de vue que la lutte contre le doryphore est un des problèmes les plus importants de lutte contre les ennemis des cultures en raison de l'utilité que présente la culture de la pomme de terre. Toute négligence peut entraîner la réduction des rendements dans des proportions considérables.

Avez-vous des punaises ?
Achetez un flacon de Rozol et badigeonnez votre literie et les points où elles se réfugient. Ce merveilleux poison chimique foudroie instantanément punaises et œufs sans tacher la literie. 6 fr. 95 le flacon. Toutes pharmacies, drogueries et marchands de couleurs et pharmacie Orliac à Cahors.

Le Congrès des Anciens Combattants du Front à Castelnaud

Le Congrès cantonal des A.C.D.F. qui se tiendra demain à Castelnaud-Montrâtier marquera la première manifestation de l'année de cette importante association ; les Congrès cantonaux des divers arrondissements s'échelonnent jusqu'à fin septembre et seront clôturés par celui qui aura lieu à Souillac.

En attendant, la coquette ville de Castelnaud s'appête à recevoir dignement les rescapés de la grande guerre, qui, quoi qu'on en dise, ne sont pas oubliés par tout le monde.

Rappelons que le rassemblement pour le défilé aura lieu à 9 h. 30 avec le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

A 10 h. 30, séance plénière. A 12 h. 30 banquet fraternel sous la halle.

Le beau temps aidant, nous sommes assurés d'une bonne journée, à laquelle la jeunesse de nos campagnes a été conviée.

Il est rappelé aux camarades de Cahors se déplaçant par autobus que le rassemblement est fixé devant la mairie de Cahors à 8 h. 30 dimanche matin.

Terrible accident à Calvignac

Un tragique événement vient de plonger la paisible commune de Calvignac dans un profond désarroi. Le mercredi 21 avril, M. Ricou Noël, contremaître à la Cie de distributions électriques du Midi effectuait des travaux de réparation à l'arrivée de la ligne de haute tension venant de Limogne lorsque, pour une cause inconnue, on vit sa tête prise et en partie carbonisée par le courant mortel. Son corps déjà meurtri s'abatit sur le sol en ciment d'une hauteur de 6 mètres ; sous le choc, la boîte crânienne se brisa. Cette catastrophe a vivement affligé la population de Calvignac et des environs où M. Ricou était connu et estimé.

Il laisse une jeune veuve et deux petits enfants dont l'un encore au berceau.

Une foule nombreuse a tenu à témoigner une dernière fois son amitié au disparu en assistant aux obsèques qui ont eu lieu vendredi matin.

M. Ricou était depuis plus de dix ans au service de la Compagnie d'électricité service dans lequel il s'était toujours montré un excellent ouvrier, estimé de ses chefs comme de ses subordonnés. Il est mort victime de son devoir.

A son épouse éplorée, à sa mère, à ses frères et à toute la famille, nous offrons l'expression de nos condoléances profondément attristées.

JALAPA
le bon détacheur
LE PLUS ANCIEN - LE MOINS CHER
Dégraisseur et nettoie bien
TOUTS TISSUS, ROBES ET VÊTEMENTS
En vente chez les Droguistes, Epiciers, Merciers,
et à l'usine du JALAPA, à Bordeaux

Blessé à un œil
M. Montaudé, employé à la Cie du Bourbonnais, au cours du nettoyage d'un magasin, s'est blessé à l'œil gauche.

Tentative de suicide
M. Fужol, 24 ans, du village de Courmayrac (commune de Payrignac) s'est frappé de 3 coups de couteau dans la région du cœur. Il a été transporté à l'hôpital de Cahors. Il a refusé de faire connaître les mobiles de son acte de désespoir. Son état est grave.

Noyé
Jeudi, les époux Lafon, de Lauzerte, qui travaillaient aux champs, avaient pris leurs deux enfants. En jouant, le plus jeune, âgé de 3 ans, tomba dans la rivière. Aux cris poussés par les parents, des voisins accoururent, mais quand l'enfant fut retiré de l'eau, il avait cessé de vivre.

EDEN
SAMEDI (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)
le champion du monde de natation
Johnny WEISSMULLER
dans le plus beau film d'aventures
tourné jusqu'à ce jour
Tarzan s'évade
suite de « Tarzan l'Homme singe »
et « Tarzan et sa compagnie »
EN COMPLEMENT :
LE VOL SANS MOTEUR
intéressant documentaire
LE COUPABLE
film policier
LA RUCHE EN JOIE
magnifique dessin animé en couleurs

CAHORS

17^e Congrès de l'U.F. DES COMBATTANTS, VICTIMES DE LA GUERRE ET DES JEUNES DE L'UNION FÉDÉRALE A CAHORS

Le Bureau de l'U.F. invite les adhérents de la section de Cahors à assister en grand nombre aux différentes cérémonies du dimanche 25 avril dont il rappelle le programme ci-dessous :

7 h. 1/2, paroisse St-Urcisse, service à la mémoire des enfants de Cahors, morts pour la France.

9 h. 1/2 rassemblement pour le cortège dans la cour de la gare.

10 h. 1/4, cérémonie au Monument aux Morts.

10 h. 3/4 assemblée plénière au Théâtre.

13 h., banquet salle des tabacs. Les camarades qui ne peuvent assister au banquet pourront se rendre au magasin des tabacs vers 14 h. pour entendre les discours.

17 heures, dancing du Palais des fêtes, sauterie organisée par les Jeunes de l'Union fédérale.

CHRONIQUE AÉRONAUTIQUE
Cette semaine, 7 h. 30 de vol ont été effectuées par les pilotes de l'Aéro-Club du Quercy. Deux voyages : l'un par MM. Dubosc et Barthélemy, à Tonneins, où ils ont participé à une journée de propagande aérienne ; l'autre par MM. Dubosc et Robert Barreau, à Agen et retour.

Se sont entraînés, M. de Nazaris sur Caudron-Aiglon, et M. Langlade sur Potez 36.

A signaler le passage de 4 monoplane de chasse Gourdou-Lesueur. Voilà 15 jours que les élèves de la section d'aviation populaire n'ont pu voler. Il est regrettable que M. Artigalas, président sortant, n'ait pas pu devoir accepter les avions que MM. Dubosc et de Nazaris mettaient à sa disposition, le lendemain même de l'accident de l'Hanriot 32. MM. Dubosc et de Nazaris, accusés spécialement d'être hostiles à l'aviation populaire, ont prouvé par cette offre leur dévouement sincère à cette cause qu'ils ont toujours défendue.

Nous aurons du reste à revenir sur cette question. Cette section qui fonctionne, comme l'Aéro-Club, dans le plus grand mystère, nous réservera sans doute des surprises. — D' BARRET DE NAZARIS.

Office départemental d'hygiène du Lot
Dispensaire de Cahors

Les consultations des mardi 27 avril prochain et samedi 1^{er} mai, n'auront lieu que l'après-midi. Après cette date, elles reprendront aux heures habituelles.

Nécrologie
C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort de Mme Jantal, née Latapie, décédée à Cahors, à l'âge de 21 ans.

Mme Odette Jantal était une ancienne employée de l'imprimerie de « Journal du Lot » où elle avait laissé le souvenir d'une excellente camarade et où elle ne comptait que des sympathies.

Nous prions M. Jantal et la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos vives sympathies et de nos sincères condoléances.

Toutes les exigences de la mode
Tour les Désirs Féminins
Teinture, Massage, Maquillage, Manucure, Pédicure, Indéfrisables
TOUTES LES CONCEPTIONS DE LA COIFFURE
Tout pour Votre Beauté sera réalisé
à Votre plus grande satisfaction
à la Maison POPOVITCH
4, rue Maréchal-Foch, 4. Tél. 170
Pas plus cher Mieux Plus chic

Heurtée par un vélo
Le jeune Raoul Teysseire, de la commune du Bourg, se rendait à bicyclette à St-Céré pour prendre part aux courses cyclistes qui devaient avoir lieu. Il marchait à une bonne allure, lorsque, à un tournant, il alla heurter Mme Vve Mourillon, 73 ans, qui se promenait en poussant une voiturette dans laquelle se trouvait son petit-fils âgé de 13 mois.

Mme Mourillon tomba sur la route. Relevée par des témoins, on constata qu'elle était blessée à une main et à la cuisse gauche. L'enfant n'a pas eu de mal. Le cycliste Teysseire, projeté sur la route, a été blessé à la main droite.

AU ROBINSON
Dimanche 25 avril
GRAND BAL
(matinée et soirée)
avec le concours de l'Orchestre ROUGIÉ
Prix d'entrée : 1 fr.

Samedi 1^{er} mai, l'Établissement est entièrement réservé. Le bal n'aura donc pas lieu.

A Brives une femme s'ouvre la gorge en se coupant un cor !

Nous publions cette information sous toute réserve. En tout cas, cela ne lui serait pas arrivé si elle avait employé le Diable, « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. 3 fr. 95. Toutes pharmacies et pharmacie Orliac à Cahors.

DEMANDES JUSTIFIÉES

Des habitants de la rue Blanqui nous écrivent : « Il y avait, dans cette rue, un bec de gaz qui, voilà deux ou trois ans, fut accroché par un grand camion de passage et arraché. Les débris furent ramassés et emportés, mais depuis cette époque, ce bec de gaz n'a pas été remplacé. »

Le fait est bien exact ; et, toutes réclamations, récriminations sont restées sans résultat. C'est bien désagréable, car, comme l'indiquent les habitants et les usagers de cette rue, il n'est pas toujours agréable, surtout, pendant la nuit, et par temps de pluie, de s'y aventurer.

Les habitants de la rue Blanqui ne demandent donc que le rétablissement du bec de gaz qui a été supprimé accidentellement.

Une autre réclamation est également formulée par les habitants et les usagers de la place des Tabacs. Ils demandent l'installation d'une lampe, dans ce quartier, où, trop souvent, ils des rixes éclatent, et où parfois des cambriolages ont été commis, il n'y a pas encore très longtemps.

Il faut espérer que le service de l'éclairage public donnera, très prochainement, satisfaction aux demandes des habitants de la rue Blanqui et de la place des Tabacs.

L. B.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

A l'occasion de la Journée nationale dont nous avons déjà parlé, les Comités de Cahors de la Croix-Rouge (Secours aux Blessés Militaires et Union des Femmes de France) organisent un concert qui aura lieu au Théâtre municipal le 25 avril, à 20 h. 30, avec un beau programme et des prix de places très réduits.

Les Comités organisateurs espèrent qu'un nombreux public viendra assister à cette fête et, en passant une agréable soirée, apporter leur aide à l'œuvre patriotique dont ils ont la charge.

La location des places est ouverte au Théâtre, dans les conditions habituelles.

Syndicat des garçons coiffeurs
Les garçons coiffeurs de la ville de Cahors sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu au Café de Bordeaux, le mardi 27 avril à 21 heures. Présence indispensable.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 16 au 23 avril 1937
Naissances
Teysseire Pierre, rue Wilson.
Valéry Ginette, rue du Château-du-Roi, 3.
Pech Pierrette, de la Barre, 28.
Bornes Jeannine, rue Donzelle, 15.
Lagné Gergette, rue Lastié, 29.

Publications de mariages
Arènes Augustin, infirmier à Cahors, et Malrat Alice, infirmière à Cahors.
Breil Paul, employé de Banque à Cahors, et Sudré Henriette, s. p., à Cahors.

Décès
Lafon Armand, prêtre, 27 ans, rue Wilson.
Courré Marie, Vve Miquel, s. p., 82 ans, rue Brives.
Latapie Odette, épouse Jantal, linotypiste, 22 ans, rue de la Mercie.

Les Sports

STADE LUCIEN-DESPRATS
U.S. Montalbanaise (I et II)
CONTRE
Jeunes Cadourques (I et II)

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est demain dimanche, qu'aura lieu, au stade Lucien-Desprats, la rencontre Union Sportive Montalbanaise (I et II) - Jeunes Cadourques (I et II). Classés en division d'excellence de la Ligue du Midi, les Montalbanaise voudront justifier leur réputation. Ils se présenteront dans la formation suivante : goal, Martinelli ; arrières, Montaut, Girou (capitaine), sélectionné de la Ligue du Midi) ; demi-droit, Pourrat ; demi-centre, Le Lann ; demi-gauche, Chimits ; ailier gauche, Musso ; inter-gauche, Woehl (sélectionné de la Ligue du Midi) ; avant-centre, Mir ; inter-droit, Ricart ; ailier droit, Fourcade. Et voici pour l'équipe des Jeunes Cadourques : goal, Roques G. ; arrières, Pons, Rogues R. (capitaine) ; demis, Contos, Lafon, Baylon ; avants, Gonzales, Lagane, Péré, Cazalens, Etienne.

Les juniors voudront faire aussi bien que leurs aînés. Brillants vainqueurs de Sarlat, dimanche dernier, les Cadourques auront à cœur de se distinguer. Les minimes débuteront à 13 heures.

Coup d'envoi : Minimes, 13 h. ; Juniors, 14 h. ; Premières, 15 h. 15.

N.B. — Au dernier moment nous apprenons que les Vétérans Cadourques ont lancé un défi aux jeunes ; que ce match se jouerait le 2 mai, et que, au cours de ce match, un célèbre équilibriste réserverait des surprises aux spectateurs... On en reparlera.

CYCLISME
Course du Champ de Mars du 2 mai 1937

La course organisée par l'Etoile Sportive Cadourcienne, sur le Champ de Mars, s'annonce d'ores et déjà comme une manifestation cycliste de premier choix. De nombreux coureurs et de qualité nous ont promis leur concours. Nous espérons donc que la population cadourcienne, amie de ce sport viendra en nombre, le 2 mai, applaudir les vainqueurs.

Les engagés. — L'équipe de l'Etoile Sportive se présentera comme il suit : Brugidou, 1^{er} des régionaux au grand prix des commerçants de Cahors en 1936 ; 1^{er} de sa catégorie au grand prix de Luzeh et bien placé dans de nombreuses courses régionales ; — Robert, gagnant du premier pas Dunlop, à Gourdou en 1936 ; 3^e des régionaux au grand prix des commerçants de Cahors, en 1936 ; 1^{er} de sa catégorie au grand prix de Figeac ; — Les 2 frères Bouscat, à Cahors en 1937 ; — Conti, 1^{er} de sa catégorie à la course de vitesse du Champ de Mars. Il est arrivé bien placé dans plusieurs courses ; — Miquel, jeune espoir, qui court très bien et qui arrivera ; 1^{er} à Ganic.

Nous donnerons, sous peu, le nom des coureurs étrangers et leur palmarès.

Exposition canine

Dimanche, à Toulouse, a eu lieu le concours de chiens organisé par la Société Canine Centrale de France. Plus de 900 chiens avaient été présentés.

Parmi les primés, se trouve la chienne griffon d'arrêt à poil dur (Java du Fugeot) appartenant à notre excellent compatriote M. Robert Marateuch, négociant à Cahors. Elle a obtenu le 2^e prix et le certificat d'aptitude au championnat international de beauté qui aura lieu à la XVII^e Exposition canine internationale.

Arrondissement de Cahors
Larroque-des-Arcs
Réunion. — Les membres du Syndicat des Planteurs de tabac sont convoqués pour dimanche, 25 avril, à 20 h. 30, en vue de désigner un délégué au Congrès de Paris.

Castelnaud-Montrâtier
Rèveil Sportif. — Dimanche 18 avril, pour terminer la saison de football, le Réveil Sportif de Castelnaud-Montrâtier s'est rencontré avec l'équipe d'Albias. La partie, très plaisante à voir, s'est terminée par le score de trois buts à deux en faveur de Castelnaud.

R.S.C. mettra, le dimanche 2 mai, un autobus en service sur Toulouse pour permettre à ses membres actifs, à ses membres honoraires et à tous les Castelnaudais qui le désireront d'assister à la finale du championnat de France de rugby.

Se faire inscrire immédiatement au Café du Sport.

Le R.S.C. organise un concours de tir à la carabine de 6 mm.

Ce concours s'ouvrira le dimanche 25 avril. Il sera continué tous les dimanches pour se terminer le 14 juillet.

Le classement sera opéré en additionnant les points des trois meilleurs cartons de chaque tireur : 1^{er} prix, une poudrette de 180 francs ; 2^e prix, une paire de souliers d'une valeur de 100 francs, etc.

Françoulès
Amenée d'eau. — M. René Besse vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre l'informant que, sur la demande que M. Besse lui en a faite, il a décidé de porter de 30.720 fr. à 43.680 fr. le maximum de la subvention pour l'exécution d'un projet d'aménage d'eau au bourg.

Frayssinet-le-Gélat
Veinards. — Un lot de 10.000 fr. a été gagné, au cours du dernier tirage de la Loterie Nationale par un groupe d'amis du Café Gratadou.

Lalbenque
Programme de la fête locale de Lalbenque. — Grandes fêtes des 8, 9 et 10 mai, organisées par le Comité sous la présidence d'honneur de M. Courdresses, maire, conseiller d'arrondissement et de M. Guilhem, notaire, conseiller général.

Samedi 8 mai : 17 h., annonce de la fête par des salves d'artillerie ; 18 h., réception de la musique, balade aux flambeaux ; 22 h., Place de la Bascule, bal champêtre avec le brillant concours de l'orchestre Moulhériat.

Dimanche 9 mai : 6 h., salves d'artillerie ; 10 h., tour de ville et dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts ; 11 h. à 12 h., Bal champêtre ; 15 h. à 19 h., Place de la Bascule, grand bal ; 21 h., Tour de ville en musique, illuminations des édifices communaux ; 22 h. à 1 h. 30, grande fête de nuit. Bataille de confetti.

Lundi 10 mai : 8 h., réveil en fanfare ; 9 h. à 11 h., jeux divers ; 11 h. à 12 h., bal d'enfants, Place de la Bascule ; 15 h. à 19 h., grand bal champêtre ; 20 h. à minuit, bal des belles-mères. Farandole d'adultes.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Le Comité ne répond pas des accidents. Si le soleil veut bien être de la partie, nous espérons que de nombreux visiteurs voudront nous honorer de leur présence.

Les fêtes de Lalbenque sont renommées, tout commentaire serait superflu.

Cros
Obsèques. — Mercredi ont été célébrées à Cros, les obsèques de Mlle Irène Lagrèze, institutrice à Nadillac, décédée à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 32 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire au cimetière où M. Galan, inspecteur primaire, a rendu, au nom de l'Administration académique, un émouvant hommage à la regrettée disparue.

Nous adressons à la famille, nos sincères condoléances.

Montcuq
La campagne se défend !

Samedi 24 avril, à Montcuq OUVRETTURE D'UN MAGASIN de spécialités vendues jusqu'ici en ville

Optique : lunettes, loupes, baromètres, examen gratuit des yeux par optométriste diplômé.

Herboristerie : plantes médicinales, spécialités herboristiques, produits de régime.

Hygiène : orthopédie, soutiens-gorge, gaines-corsets (sur mesure), barbages, parfumerie, droguerie, photographie d'amateur.

Mademoiselle LATAPIE
diplômée opticien-ophtalmiste diplômée de la Faculté de pharmacie de Toulouse

VENDRA MOINS CHER QU'EN VILLE
St-Laurent-Lolmie

Dimanche 18 courant s'est tenu dans notre localité une réunion du Syndicat des Agriculteurs de la vallée du Lendou. De nombreux spectateurs y assistaient, parmi lesquels on remarquait, outre les sociétaires, de nombreux sympathisants. De nombreuses questions furent discutées, parmi les plus importantes furent : les Allocations familiales, la loi de 40 heures, les calamités agricoles, etc. Par heures, les calamités agricoles, etc. Il fut procédé à son remplacement. Les membres suivants ont été élus à l'unanimité pour représenter la commune au

POUR BIEN SE PORTER ET RESTER JEUNE

Tout le secret de la santé et de la jeunesse — l'une ne va pas sans l'autre — réside dans le bon fonctionnement de nos organes internes. Nous fabriquons chaque jour quantité de toxines empoisonnées qui, si elles ne sont pas éliminées totalement, encrassent notre organisme, alourdissent notre sang et provoquent : lassitude, névralgies, maux de reins, rhumatismes, obésité, eczéma, artério-sclérose et mille autres troubles.

Pour bien se porter et rester jeune, il faut donc veiller à ce que nos organes d'élimination — foie, reins, intestin — fonctionnent parfaitement. Il faut prendre chaque matin une « petite dose » de Sels Kruschen. Ces sels apportent à l'organisme la quantité de sodium, de potassium, de magnésium qu'il demande pour que toutes ses fonctions s'accomplissent ponctuellement. Ils interdisent la constipation, ils vous font un sang pur et vigoureux, grâce auquel vous jouissez d'une santé parfaite, avec tout ce que cela comporte d'activité, d'entrain et d'énergie.

« Les Sels Kruschen me réussissent extraordinairement », écrit Mme G. C., à S... (Alsace). Ils me maintiennent en très bonne santé et, à soixante-quinze ans, je ne sens nullement mon âge. » Lettre n° 2.902.

Dès demain, commencez, vous aussi, à prendre votre « petite dose » quotidienne. C'est la santé et la joie de vivre pour trois sous par jour ! Sels Kruschen, toutes pharmacies ; flacons à 5 francs, 9 fr. 75 et 16 fr. 80 (ce dernier contenant « 120 petites doses »).

Comité directeur du Syndicat : MM. Henri Mercadié, Aristide Izoulet, Lagarde ; ils sont en outre chargés de la propagande.

Duraval
Nous souhaitons, dans l'intérêt général, que des réunions similaires soient organisées fréquemment dans notre contrée. Outre leur grand intérêt, elles permettent une coordination plus étroite et resserrent davantage les liens qui unissent tous les membres dans la grande famille syndicale.

Football. — L'Union sportive duravelloise termine sa saison 1936-1937 le dimanche 2 mai ; à cette occasion, un match groupera les jeunes de la Société avec les vétérans des années écoulées.

Le soir, les membres actifs, les membres du bureau et les membres bienfaiteurs se réuniront chez M. Hector Daynard, dans un banquet très amical.

L'Union sportive sort cette année vainqueur du championnat du Lot 3^e série, et ne succomba que de 1 but à 0 en demi-finale de la Ligue du Midi.

Toutes nos félicitations à nos jeunes joueurs et à leurs dévoués présidents.

Donc dimanche 2 mai, tous à la fête sportive du football duravellois.

Pour le banquet, se faire inscrire chez M. Hector Daynard.

MAUX D'ESTOMAC RANÇON DU BON VIVANT

Quel est celui qui n'a jamais éprouvé une sensation de somnolence après un repas plus copieux que de coutume ?
Il n'y a pas lieu de s'en alarmer, c'est la rançon du bon vivant. Il faut cependant y veiller. Cette sensation est souvent la place à des lourdeurs, agiles et renvois. De là à la dyspepsie, la gastrite, ou même l'ulcération, il n'y a souvent qu'un pas.

Il est donc préférable, lors de toute indigestion digestive, de faciliter le travail de l'estomac en prenant, après chaque repas, une petite dose de Magnésie Bismurée, en poudre ou comprimés. La Magnésie Bismurée neutralise l'excès d'acidité, cause de la plupart des troubles digestifs, et calme les muqueuses irritées de l'estomac.

Pour régulariser la digestion et assurer le bon fonctionnement de l'estomac, la Magnésie Bismurée est sans égale. Demandez dès aujourd'hui, à votre pharmacien, de la Magnésie Bismurée, et trois minutes après la première dose, vous oublierez que vous pouvez souffrir de votre estomac. Toutes pharmacies en poudre ou comprimés, 10 frs ou 14 frs 85 grand format économique.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Grandes fêtes de Figeac, 1^{er}, 2 et 3 mai 1937. — Les habitants et les commerçants de Figeac sont invités à pavoyer leurs maisons ou leurs magasins. Une innovation due au président du Comité des fêtes, M. J. Sanares, conseiller municipal, doit obtenir auprès des commerçants de notre ville un vif succès. Un grand concours de devantures fleuries est en effet organisé et 1.200 francs sont prévus pour récompenser les meilleures décorations : 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 200 fr. ; 3^e, 150 fr. ; 4^e, 100 fr. ; 5^e, 80 fr. ; 6^e, 50 fr. ; 7^e, 40 fr. ; 8^e, 30 fr. ; 9^e, 20 fr. ; 10^e, 10 fr. ; 11^e, 5 fr. ; 12^e, 25 fr. ; 13^e, 25 fr. ; 14^e, 25 fr. ; 15^e, 25 fr.

Une route dangereuse.

Nous avons signalé à plusieurs reprises les nombreux accidents d'automobiles survenus sur la route de la vallée du Célé, de Figeac à Conduché.

Cette route est si étroite et si sinieuse que les gros camions avec leurs remorques, font courir, à tout instant, aux automobilistes les plus graves dangers.

Ces jours derniers, une voiture de la S.T.A.P.O. faisant le service de Figeac à la gare de Conduché a failli être écrasée, en amont de Marcellac, par un énorme camion. Aucun voyageur, cependant, ne fut blessé... et c'est miracle.

Depuis, bien longtemps, on demandait que le passage sur cette route soit défendu aux gros véhicules qui devraient passer par le Causse. Le Conseil d'arrondissement, dans sa dernière séance, a émis un vœu dans ce sens. Nous espérons qu'il ne restera pas lettre morte et que les services compétents agiront enfin.

Spectacles. — Samedi en soirée et dimanche en matinée et soirée :
Au **Family-Ciné** : Le meilleur film comique français, « L'Hôtel du Libre-Echange » avec, notamment, Fernandel et Larquey. Actualité. Très beau complément.

Au **Théâtre Municipal** : « Amants et voleurs » avec Pierre Blanchard et Florelle. « Roi de Camargue », tiré du célèbre roman de Jean Aicard. Actualité.

Football-association. — Une très belle partie s'est disputée dimanche entre les Bleuets de Figeac et l'équipe de Villefranche-de-Rouergue.
Après 20 minutes de jeu, l'ailier droit des Bleuets marque le premier but, suivi bientôt d'un second, réalisé à la suite d'un exploit personnel de l'inter-gauche. Malgré l'ardeur des joueurs, la mi-temps survient sur le score de : Bleuets, 2 ; Villefranche, 0.

Dès la reprise, la pression des Figeacois s'accroît, l'avant-centre local marque de la tête, mais il y a faute. Les Villefranchois remontent le terrain et en valant le camp figeois, parviennent à battre le goal.

La fin approche et les visiteurs redoublent d'efforts ; mais rien ne passe, grâce à la vigilance du goal figeois et des arrières. Les Figeacois, soudain, contre-attaquent et marquent, par l'inter-gauche, un troisième but. La fin est sifflée sur le score de 3 buts à 1 en faveur des Bleuets. Excellent arbitrage de M. Besières.

Cajarc
Prochain mariage. — Nous avons le plaisir d'annoncer le prochain mariage de M. Pierre Calmon extracteur de sable à Cajarc avec Mlle Aubusson de St-Sulpice. Nos félicitations et nos vœux de bonheur aux futurs époux.

Thémines
Mariage. — Samedi 17, mariage de M. Bellini Gelsomino et de Mlle Angelina Marianna, tous deux sujets italiens.

Nécrologie. — Décès, à 60 ans à peine, de M. Carpentier, pensionné de guerre 100 0/0. Quoique malade depuis longtemps, rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque, et sa mort, presque soudaine, a impressionné les voisins du défunt, homme tranquille et de commerce agréable.

Carnet rose. — Heureuse naissance au Cossou, chez les époux Brunet Paul, propriétaires-cultivateurs, d'une fillette, leur deuxième. Félicitations aux parents et vœux de prospérité au jeune bébé.

Arrondissement de Gourdon

Montfaucon
Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Veuve Polack, mère de M. le docteur Polack, Directeur du Sanatorium des P.T.T., à Montfaucon, décédée à l'âge de 80 ans.

Nous adressons à M. et Mme Polack nos sincères condoléances.

Salviac
Quelques prix de 1837. — Il nous a été permis de faire de curieuses constatations en comparant les prix d'il y a cent ans à ceux d'aujourd'hui.

Le 27 juin 1837, M. François F... cultivateur à Lavercentière fit citer par exploit de M^e Combroutze Antoine huissier à Salviac les frères C... cordonniers à Lavercentière en paiement d'une barrique de vin de 220 litres estimée 17 fr. : ce fut à rendre était évalué 6 fr. ; M^e Victor Gransauet était alors juge de paix et M^e Montet, greffier.

Par exploit du même huissier du 6 juillet 1837 M. C... propriétaire à Dégagnac fut assigné en paiement de deux taureaux adultes vendus en foire de Gourdon le 12 mars 1837 pour le prix de 122 fr. 50.

Le 1^{er} septembre M. Pierre D... domestique chez M. Fontès à Gourdon réclamait en justice à son ancien pa-

tron M. P... de Dégagnac, le montant de son salaire annuel soit 150 fr.

Il nous a été également permis de constater par un jugement de la même époque que le prix d'un hectolitre de blé était de 16 fr. 50.

Quant aux objets manufacturés un sieur L... de Salviac réclamait à son frère le montant de dix chemises en toile tissée à Salviac réputé à l'époque pour ces fabriques de grosse toile de draps de lit, chemises et toiles à voiles, soit 30 fr., soit 3 fr. pour l'unité.

Passant à un autre ordre d'idées, nous apprenons que les principes d'hygiène n'étaient pas alors absolument méconnus puisque un boucher de Salviac fut condamné le 8 novembre 1837 par le tribunal de simple police à 3 jours d'emprisonnement et à 5 francs d'amende pour avoir abattu « des moutons sur le derrière de sa boutique en dehors de la présence du garde champêtre ». M. Jean Armand était alors adjoint au maire de Salviac et ministre public.

Nous certifions l'exactitude de ces renseignements qui nous donnent une idée exacte des divers prix pratiqués il y a cent ans.

« Quantum mutatus, ab illo tempore !... Quel changement depuis cette époque !

Dégagnac
Grave accident. — M. Fontanel Henri, boucher à Dégagnac a été victime d'un grave accident. Il pouvait se tuer. Monté sur un échafaudage hâtivement établi, cette charpente s'effondra, entraînant M. Fontanel qui, les jambes prises entre les mâtiers, ne put se dégager sans secours.

M. le Docteur Cambornac, appelé aussitôt, constata une quadruple fracture d'une jambe.

On espère, ces fractures ayant pu être réduites, que M. Fontanel conservera ce membre.

Nous lui souhaitons une prompt et complète guérison.

Adjudication. — Jeudi ont eu lieu les adjudications concernant les travaux d'aménagement du foirail et ceux d'assainissement de la place de l'Eglise.

M. Edouard Marinesque ayant fait le plus fort rabais a été déclaré adjudicataire.

Vayrac
E.P.S.O.R. — Les élèves inscrits à l'Ecole de perfectionnement des sous-officiers de réserve, de Vayrac, sont priés d'assister à la séance d'instruction qui aura lieu le dimanche 25 avril, à 9 h. 30, à la mairie.

Une OCCASION de la Succursale CITROËN

Berline 4 places
10 C.V. Légère
PARFAIT ETAT GENERAL
Garantie et facilités de paiement
Téléphone 162

Dernière heure

Méfaits de bandits chinois
De Tokio. — Cinq cents bandits chinois ont envahi la ville fortifiée de Hua-Tchuen, au nord-est du Mandchoukouo, et ont incendié une école et 300 maisons. Le nombre des victimes est très important.

En Espagne
De Vitoria. — Vendredi soir, à 22 heures, les colonnes nationalistes opérant dans la vallée de l'Aramoyano, ont pris, outre les hauteurs, plusieurs villages, dont Ibarra, Barra-juen, Caragarga et Santa Ageda.

Pour les prisonniers éthiopiens
De Londres. — Une lettre a été envoyée à M. Avéhol, secrétaire général de la Société des Nations, demandant à l'organisme de Genève de faire pression sur le gouvernement italien pour obtenir un traitement plus humain des prisonniers éthiopiens.

Ecole d'instructeurs de football
De Paris. — Les représentants de la Ligue de Paris de football avaient convié, dans un restaurant parisien, les membres de la presse parisienne spécialisée pour annoncer la création d'une école d'instructeurs de football qui entrera en fonctions, à partir du 1^{er} juin.

Un hangar s'effondre
De Madras. — A Erode, dans le district de Combatore, un hangar de 60 mètres de long s'est subitement effondré. On compte 12 tués et 100 blessés.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Paul MIQUEL et leur fille ; Monsieur Louis MIQUEL et ses enfants ; à Bordeaux ; Madame Veuve Elie MIQUEL et ses enfants ; Monsieur Victor COURRÉJOU et sa famille à Cremps ;
Les familles MIQUEL, FABRE, COURRÉJOU, VERGNE, CANGÉ, FLOIRAT ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Veuve MIQUEL
Née COURRÉJOU
décédée le 23 avril 1937, dans sa 83^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Les obsèques auront lieu le dimanche 25 courant, à 16 heures 30, en l'Eglise Saint-Urcisse.

Réunion maison mortuaire, 13, rue Brives, à 16 heures.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Jean JANTAL, employé P.-O. ; Madame LATAPIE, née DELSE-RIES et son fils Gabriel LATAPIE ; Madame Adèle DIEUZEDE ; Madame JANTAL ; Monsieur et Madame DELSERIBS ; Monsieur et Madame Pierre JANTAL et leurs enfants ; Monsieur et Madame André JANTAL et leurs enfants ; Madame DE MENARD, Monsieur DE MENARD, Résident de France à Son-Tay et leurs enfants ; Monsieur et Madame MAURY ; Madame Veuve ARBOUX et ses enfants, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Odette JANTAL
Née LATAPIE

leur épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Cahors, le 23 avril 1937, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche, 25 avril, à 3 heures moins le quart, en l'Eglise de St-Georges.

Réunion, maison mortuaire, rue de la Merci, à St-Georges.

Pompes Funèbres Générales

Succursale de Cahors
Bureau : 71, Boulevard Gambetta
(Téléphone : 4.08)

Organisation de convois. INVITATIONS
Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes. Cercueils ordinaires et de luxe.
Couronnes mortuaires

Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.

DES FLEURS NATURELLES

premier choix et des articles funéraires exclusifs toujours chez
Julien THERON
79, Bd Gambetta, CAHORS
Téléphone 248

Pour l'adaptation scientifique de vos lunettes et pince-nez...
Pour l'exécution rigoureuse des ordonnances de MM. les oculistes...
adressez-vous à
G. BARON
Opticien spécialiste
24, Boulevard Gambetta, CAHORS
Examen gratuit de la vue
Réparations, Expéditions
Prix modérés
Le plus grand choix en lunetterie, baromètres, thermomètres, instruments de précision, photographie, appareils, accessoires, Développement

Alimentation SARDA

Halles Cahors
SARDA mettra en réclame
Lundi et Mardi 26 et 27 avril

100 kilos semoule de blé, à 1 fr. 95 les 250 gr. ; 100 kilos, riz Caroline, à 1 fr. les 250 gr. ; 100 kilos farine, à 3 fr. 95 le kilo ; Beurre d'Isigny, marque renommée Lepelletier ; Café, grand arôme Maset, à 4 fr. 50 la 1/2 livre ; Lait à volonté, à 1 fr. le litre.

BRULERIE MODERNE

33, Rue Nationale CAHORS
"CAFÉS ANDRÉ"
Supérieurs aux meilleurs

PAIE CHER

Vieux timbres français
ET COLLECTIONS
A. BOURDON, CLERMONT (Oise)

A VENDRE
PETITE PROPRIÉTÉ, près Sauzet, Maison, 2 hectares, petit prix.

A vendre, Cahors, route Toulouse
UN TERRAIN, 900 mètres

A vendre, Cahors, route Toulouse
UNE MAISON, 4 pièces, avec 700 mètres terrain.
S'adresser AGENCE IMM. du LOT
4, rue des Jardiniers, CAHORS

UNE MARQUE :
McCormick
SES LIEUSES
FAUCHEUSES
RATEAUX
FANEUSES
RATEAUX-FANEURS
CHARGEUR DE FOIN
donnent le maximum de satisfaction
AGRICULTEURS, adoptez-la...
PAS DE BONNES RÉPARATIONS
SANS PIÈCES DE RECHANGE
D'ORIGINE
PARTICULIER ACHÉTERAI
petite propriété
de 4 à 6 hectares, avec bâtiments en très bon état et eau abondante, de préférence vallée du Lot, à proximité d'un bourg, tous fournisseurs.
Adressez offres à Maître FABRE, Notaire à Cahors.

Toute la Mode
BÉDUÉ-CAINE
Du chic
Du choix
Des prix
Grand choix pour
Communiantes
VOILES, BONNETS
AUMONIÈRES
CEINTURES

Station Service Radio
A. MANDON
17, Rue Maréchal-Foch - CAHORS - Tél. 225
Sans Filistes ceci vous intéresse :
Etant la seule maison de la région spécialisée uniquement en radio, disposant d'un atelier de montage et de réparation le plus moderne et utilisant les services d'un véritable spécialiste, ceci nous permet d'effectuer les dépannages les plus rapides concernant les Postes, amplificateurs, etc. de toutes marques, de plus seuls nous garantissons toutes nos réparations.
Postes à partir de 425
Super 5 lampes, toutes Ondes... 890

Automobilistes

Vous êtes toujours atteint en cas d'accident
Il faut le subir ou le réparer
Faites garantir vos risques par la C^e
"ZURICH"
UNE DES PLUS IMPORTANTES COMPAGNIES
D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
Encaissements annuels : 555.179.235 frs
Réserves à fin 1935 : 1.151.853.700 frs
Pour tous Renseignements s'adresser à
Monsieur de BARDE, Agent Général
5, Rue des Mirepoises à CAHORS Tél. : 402

CHASSE — PÊCHE — COUTELLERIE
Vous trouvez aux prix les plus réduits : sécateurs, greffoirs, ciseaux, rasoirs, tondeuses et tout l'assortiment d'articles de pêche à la
Maison N. BESSON
CAHORS
ECOLE DE CHAUFFEURS
à la leçon, à l'heure, à forfait
Taxis LEO
rue Georges-Clemenceau
CAHORS. Téléphone 189
ATTENTION !...
Votre fosse dégage-t-elle de mauvaises odeurs ? Elle a besoin d'être vidangée à fond.
Adressez-vous à l'
Entreprise R. Chauvigné
la seule possédant le matériel assez puissant convenant à ce genre de travail.
Consultez nos prix : R. CHAUVIGNÉ, Salubrité, Engrais, 2, rue Portal-Alban. Tél. 260.

Henri BENAZETH
Avenue de Toulouse, CAHORS
Achète FRUITS et PRIMEURS
AUX MEILLEURS PRIX
Téléphone 226
ON DEMANDE
domestiques agricoles
(hommes ou femmes)
S'adresser : M. Georges KLEIN
NUZÉJOLS, par CAHORS (Lot)
ON DEMANDE
Jeune domestique
sachant labourer
Se présenter, à partir de lundi à LA GRÈZETTE, CAILLAC (Lot)

VOG
SON CHOIX UNIQUE
DE GANTS ET
SACS A MAIN
SES PRIX
SANS
CONCURRENCE
VOG
2, PLACE GALDEMAR-CAHORS

EXPOSITION INTERNATIONALE PARIS 1937
MAI A NOVEMBRE
Nombreuses manifestations artistiques, scientifiques, littéraires et sportives.
Demander la Carte de Voyage comportant des conditions spéciales d'hébergement, des réductions, etc. Renseignements : Cies de Chemins de Fer, Aériennes, Navigation, Agences de Voyage.

Elle souffrait le martyr - sans oser en parler - Cependant, elle pouvait guérir!

« Torturée par mes hémorroïdes, je désespérais d'en guérir, nous écrit Mme Masclat. J'avais tout essayé, sans amélioration durable. Ma concierge m'a recommandé la Pomme Cadum, dont elle s'était servie avec succès. J'en ai appliqué plusieurs soirs et j'ai ressenti un réel soulagement. J'ai continué. Les hémorroïdes ont complètement cessé ».



Mme B. MASCLAT
Condamner (Nord)

La Pomme Cadum calme l'irritation de la peau et tonifie les tissus. C'est pourquoi elle est efficace dans le traitement des hémorroïdes. Antiseptique et cicatrisante, elle triomphe des eczémas, urticaire, acnés, dartres. Réclamez toujours la véritable Pomme Cadum, en tube ou en boîte. La notice explicative indique le meilleur mode d'emploi.

Ne sous estimons pas notre ennemi

Imaginez que contre un ennemi puissant, solidement retranché en terrain conquis, fortement armé, on envoie quelques soldats isolés; malgré toute leur bravoure, ces malheureux ne serviraient que de cible aux gens d'en face.

C'est ce qui se passe dans votre corps, rhumatisants et vous, goutteux quand vous envoyez à l'assaut de votre acide urique, des remèdes à base de pipérazine, uritropine, salicylate de soude ou colchicine, tous ces produits toxiques que le corps ne supporte qu'à faibles doses.

Mieux vaudrait ne rien prendre car vous ne faites qu'endormir le mal qui sera de plus en plus difficile à déloger... Les « CACHETS MAGEO », eux, contiennent un produit chimique d'une grande efficacité, mais rigoureusement inoffensif pour le cœur, le foie, les reins, l'estomac, la vessie et qui peut être employé à doses massives.

C'est à lui, c'est aux « CACHETS MAGEO » que vous devez confier l'offensive de grand style, l'attaque en force qui surprendra le rhumatisme, l'écrasera et le chassera définitivement et vous assurera avec la victoire, la guérison et la santé.

Essayez une boîte de « CACHETS MAGEO », elle ne coûte que 12 fr. 75. Les produits MAGEO sont en vente chez Lagarde et toutes pharmacies.

Rajeunissez chaque printemps

Au sortir de l'hiver votre sang est chargé de toxines qui y ont développé les fatigues, les maladies, la vie « enfermée » et les nourritures fades de la saison froide.

Impossible pour lui, dans ces conditions, de remplir au printemps son rôle de régénération, de rajeunissement organique; bien au contraire, la poussée vitale qu'il subit ne peut provoquer que des accidents: crises rhumatismales, anémies, maladies de la peau, etc.

Aussi est-il indispensable de faire au début du printemps une cure sérieuse de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, le seul remède qui réalise la désintoxication et la régénération intégrale du sang et assure par là le rajeunissement annuel de l'organisme.

En effet, la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON est composée de plantes des Alpes, sélectionnées suivant la formule de R. P. Géraudis et préparée de manière à conserver intacts, vivants, actifs les principes dépuratifs et toniques de ces plantes.

C'est là tout le secret de son efficacité incomparable, attestée journellement par des lettres enthousiastes.

Depuis plusieurs années j'étais atteinte de dépression nerveuse et d'une grande anémie, j'étais en outre affligée d'une constipation opiniâtre. Tous les remèdes employés ne me procurant qu'un soulagement passager sans aucune amélioration durable.

C'est alors que je fis usage de la Tisane Dépurative et des Pilules Super-toniques des Chartreux de Durbon. Après un mois de traitement, mon état de santé s'était déjà bien amélioré et la constipation avait disparu. Une cure de 3 flacons de Tisane et 3 flacons de Pilules m'a guérie.

C'est pourquoi j'ai tenu à vous remercier pour ces remèdes vraiment merveilleux.

Mme GENESTIER, à Massognes (Vienne).
Tisane, le flacon 14 fr. 80. — Baume, le pot 8 fr. 95. — Pilules, l'étui 8 fr. 50. Toutes pharmacies. Renseignements et attestations: LABORATOIRES J. BERTHIER, à GRENOBLE.

L'Alouette

PAR
F. de BAILLEHACHE

Il l'interrompit douloirement :
— Henriette... comme vous parlez!
que vous est-il arrivé. Ah! je ne
voulais pas vous questionner... mais
je ne peux pas supporter de vous voir
malheureuse...

Elle essaya de rire :
— Pierre, vous êtes un bon garçon...
je suis heureuse de vous voir...
de vous regarder... vous êtes honnête,
vous, cela fait du bien.

Demètre passait devant eux, sans
les voir, tout entier pris en sa tâche
d'hypnotiser sa danseuse blonde à
qui il parlait tout bas... comme il
avait parlé à Riquette...

Robur regarda danser et s'éloigner
le couple dans la foule :
— Et celui-là? demanda-t-il, il ne
l'est donc pas?

Cette fois-ci le rire ne fit que grincer
dans la gorge de la jeune fille,
ses yeux eurent un éclair de haine et
de peur.

Robur la regardait, il frissonna :
— Que vous a-t-il fait? ce misérable,

LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du Retour d'Age. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'échouement, une suffocation qui étouffe la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage, pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulièrement ou trop abondamment et bientôt la Femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux plus grands dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY à des intervalles réguliers si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles: Tumeurs, Neurasthénie, Métrites, Fibromes, Phlébites, Hémorragies, etc., tandis qu'en faisant usage de la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, la Femme évitera toutes les infirmités qui la menacent.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide } 10 fr. 60
 { Pilules }

Bien exiger le véritable
JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit
porter le portrait de l'abbé SOURY
en rouge sur la boîte.

Aucun autre produit ne peut la remplacer

AVEZ CET ATOUT
LA CARTE A 1/2 TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne? de Cahors à Toulouse, par exemple? Prenez une carte à demi tarif valable trois mois ou un an sur ce parcours. Son faible prix est amorti en quelques voyages. En effet, une carte valable en 3^e classe sur le trajet Cahors-Toulouse (115 km.) coûte seulement: 80 francs pour 3 mois; 160 fr. pour un an. Ce prix est récupéré après 4 voyages aller et retour dans le premier cas; après 7 voyages aller et retour dans le second.

LA CARTE A DEMI TARIF
LA CARTE QUI FAIT GAGNER
Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

Bibliographie

LE GRAND MEMENTO
ENCYCLOPEDIQUE LAROUSSE

On avait été frappé, lorsque parut, il y a quelques mois, le tome I^{er} du Grand Mémento encyclopédique Larousse, de la façon à la fois savante et accessible dont les rédacteurs de ce grand ouvrage avaient su présenter la littérature, l'histoire, la philosophie, etc. On peut faire aujourd'hui la même remarque pour les sciences, qui font l'objet du tome II, publié en ce moment par fascicules. Toutes les branches ont été hardiment traitées, et même les plus spéciales, les plus élevées, celles qui passent pour être l'apanage des initiés, comme la géométrie analytique et la mécanique rationnelle, sont mises à la portée du lecteur avec une merveilleuse clarté.

On peut juger par là de l'énorme différence qui existe entre ce Grand Mémento encyclopédique, véritable instrument de haute culture, et les ouvrages de vulgarisation qu'on avait publiés jusqu'ici dans ce genre. Celui qui se sera assimilé les différentes parties de cette œuvre originale et pleine de substance aura vraiment accru sa valeur intellectuelle et sera un « honnête homme » dans toute l'acceptation où on entendait jadis ce terme. Il aura acquis en même temps une quantité de connaissances utiles au point de vue pratique, comme on peut s'en rendre compte par les traités de topographie et de météorologie que nous apportent les derniers fascicules parus.

Il sera procédé, le JEUDI VINGT MAI MIL NEUF CENT TRENTE-SEPT, à QUATORZE HEURES, à l'audience de scribes du Tribunal civil de Cahors, par-devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur publications judiciaires, à suite de faillite et après union, les étrangers admis, en UN SEUL LOT, des immeubles appartenant à la Dame BACH Marie-Louise et ci-après désignés.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente vente, a été dressé par les soins de Maître Robert SEGUY, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DESIGNATION
DES
Immeubles à vendre
ET
LOTISSEMENT
TELS QU'ILS RESULTENT
DU CAHIER DES CHARGES

Biens situés
sur la commune de CREMPS

ARTICLE PREMIER
Un immeuble en nature de maison d'habitation, sis au lieu dit « Fournet », commune de

ARTICLE DEUX
Deux parcelles en nature de jardin, figurant à la matrice cadastrale de la même commune, au lieu dit « Fournet », sous le numéro mille cinquante-deux (1.052).

ARTICLE TROIS
Un article en nature de jardin potager, figurant à la matrice cadastrale de la même commune, au même lieu de « Fournet », sous le numéro mille cinquante-deux (1.052).

ARTICLE QUATRE
Un article en nature de grange, avec hangar pour charrettes, au lieu dit « Fournet », figurant à la matrice cadastrale de la même commune, sous le numéro mille quarante-huit (1.048), section A, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares.

ARTICLE CINQ
Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Sévènes », même commune, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro mille quinze (1.015), section A, pour une contenance

ARTICLE PREMIER
Un immeuble en nature de maison d'habitation, sis au lieu dit « Fournet », commune de

ARTICLE DEUX
Divers articles en nature de bois, pâturés et terre, au lieu dit « Plantomars », figurant à la matrice cadastrale de la même commune sous les numéros: neuf cent quarante-quatre (944), neuf cent quarante-cinq (945), neuf cent quarante-six (946), neuf cent quarante-sept (947), neuf cent cinquante (950),

ARTICLE PREMIER
Un article en nature de terre et bois au lieu dit « Pech Long », figurant à la matrice cadastrale de la commune d'Esclauzels, sous les numéros neuf cent onze (911), neuf cent douze (912), neuf cent treize (913), neuf cent quatorze (914), neuf cent vingt-huit (928), et neuf cent vingt-neuf (929), section E, classes deux et trois, pour une contenance approximative de un hectare, cinquante-six ares, cinq centiares et un revenu cadastral de douze francs soixante centimes.

ARTICLE DEUX
Divers articles en nature de bois, pâturés et terre, au lieu dit « Plantomars », figurant à la matrice cadastrale de la même commune sous les numéros: neuf cent quarante-quatre (944), neuf cent quarante-cinq (945), neuf cent quarante-six (946), neuf cent quarante-sept (947), neuf cent cinquante (950),

ARTICLE TROIS
Un article en nature de terre et bois au lieu dit « Pech Long », figurant à la matrice cadastrale de la commune d'Esclauzels, sous les numéros neuf cent onze (911), neuf cent douze (912), neuf cent treize (913), neuf cent quatorze (914), neuf cent vingt-huit (928), et neuf cent vingt-neuf (929), section E, classes deux et trois, pour une contenance approximative de un hectare, cinquante-six ares, cinq centiares et un revenu cadastral de douze francs soixante centimes.

ARTICLE QUATRE
Un article en nature de grange, avec hangar pour charrettes, au lieu dit « Fournet », figurant à la matrice cadastrale de la même commune, sous le numéro mille quarante-huit (1.048), section A, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares.

ARTICLE CINQ
Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Sévènes », même commune, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro mille quinze (1.015), section A, pour une contenance

ARTICLE PREMIER
Un article en nature de terre et bois au lieu dit « Pech Long », figurant à la matrice cadastrale de la commune d'Esclauzels, sous les numéros neuf cent onze (911), neuf cent douze (912), neuf cent treize (913), neuf cent quatorze (914), neuf cent vingt-huit (928), et neuf cent vingt-neuf (929), section E, classes deux et trois, pour une contenance approximative de un hectare, cinquante-six ares, cinq centiares et un revenu cadastral de douze francs soixante centimes.

ARTICLE DEUX
Divers articles en nature de bois, pâturés et terre, au lieu dit « Plantomars », figurant à la matrice cadastrale de la même commune sous les numéros: neuf cent quarante-quatre (944), neuf cent quarante-cinq (945), neuf cent quarante-six (946), neuf cent quarante-sept (947), neuf cent cinquante (950),

ARTICLE TROIS
Un article en nature de grange, avec hangar pour charrettes, au lieu dit « Fournet », figurant à la matrice cadastrale de la même commune, sous le numéro mille quarante-huit (1.048), section A, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares.

ARTICLE QUATRE
Un article en nature de grange, avec hangar pour charrettes, au lieu dit « Fournet », figurant à la matrice cadastrale de la même commune, sous le numéro mille quarante-huit (1.048), section A, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares.

ARTICLE CINQ
Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Sévènes », même commune, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro mille quinze (1.015), section A, pour une contenance

ARTICLE PREMIER
Un article en nature de terre et bois au lieu dit « Pech Long », figurant à la matrice cadastrale de la commune d'Esclauzels, sous les numéros neuf cent onze (911), neuf cent douze (912), neuf cent treize (913), neuf cent quatorze (914), neuf cent vingt-huit (928), et neuf cent vingt-neuf (929), section E, classes deux et trois, pour une contenance approximative de un hectare, cinquante-six ares, cinq centiares et un revenu cadastral de douze francs soixante centimes.

ARTICLE DEUX
Divers articles en nature de bois, pâturés et terre, au lieu dit « Plantomars », figurant à la matrice cadastrale de la même commune sous les numéros: neuf cent quarante-quatre (944), neuf cent quarante-cinq (945), neuf cent quarante-six (946), neuf cent quarante-sept (947), neuf cent cinquante (950),

ARTICLE TROIS
Un article en nature de grange, avec hangar pour charrettes, au lieu dit « Fournet », figurant à la matrice cadastrale de la même commune, sous le numéro mille quarante-huit (1.048), section A, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares.

ARTICLE QUATRE
Un article en nature de grange, avec hangar pour charrettes, au lieu dit « Fournet », figurant à la matrice cadastrale de la même commune, sous le numéro mille quarante-huit (1.048), section A, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares.

ARTICLE CINQ
Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Sévènes », même commune, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro mille quinze (1.015), section A, pour une contenance

ARTICLE PREMIER
Un article en nature de terre et bois au lieu dit « Pech Long », figurant à la matrice cadastrale de la commune d'Esclauzels, sous les numéros neuf cent onze (911), neuf cent douze (912), neuf cent treize (913), neuf cent quatorze (914), neuf cent vingt-huit (928), et neuf cent vingt-neuf (929), section E, classes deux et trois, pour une contenance approximative de un hectare, cinquante-six ares, cinq centiares et un revenu cadastral de douze francs soixante centimes.

ARTICLE DEUX
Divers articles en nature de bois, pâturés et terre, au lieu dit « Plantomars », figurant à la matrice cadastrale de la même commune sous les numéros: neuf cent quarante-quatre (944), neuf cent quarante-cinq (945), neuf cent quarante-six (946), neuf cent quarante-sept (947), neuf cent cinquante (950),

ARTICLE TROIS
Un article en nature de grange, avec hangar pour charrettes, au lieu dit « Fournet », figurant à la matrice cadastrale de la même commune, sous le numéro mille quarante-huit (1.048), section A, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares.

ARTICLE QUATRE
Un article en nature de grange, avec hangar pour charrettes, au lieu dit « Fournet », figurant à la matrice cadastrale de la même commune, sous le numéro mille quarante-huit (1.048), section A, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares.

ARTICLE CINQ
Un article en nature de bois, sis au lieu dit « Sévènes », même commune, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro mille quinze (1.015), section A, pour une contenance

Etude de Maître Robert SEGUY, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES

à suite de faillite et après union les étrangers admis, en UN SEUL LOT d'immeubles situés sur les Communes de CREMPS et d'ESCLAUZELS (Lot) appartenant à la Dame BACH Marie-Louise.

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT MAI MIL NEUF CENT TRENTE-SEPT, à QUATORZE HEURES, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartient: Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête de Monsieur BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: Monsieur Charles BEAUTE, Arbitre de commerce, demeurant à Montauban, agissant comme syndic de l'Union des créanciers de la Dame Marie-Louise BACH, ci-devant entrepreneur de transports à Causade, par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant la vente des immeubles appartenant à ladite Dame BACH, sus-nommée.

approximative de huit ares cinquante-cinq centiares, classée deux, et un revenu cadastral de soixante-six centimes.

Il confronte: au nord, avec Deltel Jean; au sud, avec jardin potager de la Dame BACH; à l'est, à Roques Fernand; à l'ouest, à Faurie Alfred.

Devant la porte d'entrée de l'immeuble se trouve une petite cour clôturée.

Sur la gauche de la maison, une grande citerne.

Il existe également une bergerie avec citerne et une porcherie.

L'ensemble de ces immeubles occupe une superficie de un are quarante centiares.

ARTICLE DEUX
Deux parcelles en nature de jardin, figurant à la matrice cadastrale de la même commune,